



# Conseil d'Établissement n°2

15/02/2023

## Procès-verbal

(Approuvé au CE du 7 juin 2023)

### **Présents :**

#### **Représentants de l'administration :**

VEYNE Brigitte (COCAC)  
CASAÑAS Laurent (Proviseur)  
ASSEMAT Françoise (DAF)  
KEMEL Yazid (CPE – référent secondaire)

#### **Représentants des personnels :**

ROUXEL Yannick, Représentant des Personnels Enseignants  
CORDUANT Gurvan, Représentant des Personnels Enseignants  
LABARRE Bertrand, Représentant des Personnels Enseignants  
NARVAEZ Roxanne, Représentante des Personnels Enseignants  
CARRON Philippe, Représentant des Personnels Administratifs et de Services

#### **Représentants des usagers :**

Madame WEHBE Nancy, Représentante des Parents d'élèves  
Madame GUILLEMIN Claire, Représentant des Parents d'élèves  
Monsieur ROJAS Alexander, Représentant des Parents d'élèves  
Madame HANOT-RENVOIZE Maëla, Représentante des Elèves  
Monsieur DIAZ Pablo (représentant des élèves)

#### **Membres invités (voix consultatives)**

Madame FERNANDEZ Salomé, Vice-Présidente du CVL  
M. DEMOUY Yves (conseiller des français de l'étranger)  
Mme CANAHUATE Juanita, vice-présidente du comité de gestion  
M. MIRANDA LEVY Carlos, vice-secrétaire du comité de gestion

#### **Personnes excusées :**

BONICEL Laurent (directeur du primaire)  
M. BREHM Nicolas (conseiller des français de l'étranger)  
Mme JACOB Emmanuelle (conseillère des français de l'étranger)

### **Nombre de votants : 14**

**17h48 :** 14 présents sur 15 - le quorum étant atteint, M. le Proviseur ouvre le conseil d'établissement (CE).

**Un secrétaire de séance est désigné :** Natasha Ho, assistante administrative.

Un support de présentation projeté permet de guider le conseil.

Les questions des parents sont lues. Elles ont été communiquées à l'ensemble des membres présents et seront traitées tout au long du conseil. Certains points seront directement répondus lors du CE, d'autres feront l'objet d'un travail de réflexion et de concertation entre la direction et les représentants. C'est une des priorités du projet d'établissement.

## 1 Approbation de l'ordre du jour-(vote) :

**Vote : POUR** à l'unanimité des membres présents 14/14.

## 2 Point "La Cantine"

Le Proviseur rappelle le contexte et la priorité de la Cantine.

Le chef Joël Marquez présente le fonctionnement ajusté de La Cantine et répond aux questions des membres présents. Il précise que les produits proposés à la Cantine sont élaborés sur place à 95%. C'est un espace de préparation des différents plats ouvert et transparent.

Le Chef invite les parents présents à une réflexion sur la vraie composition des produits, comme par exemple les donuts préparés à la Cantine et le bas volume de vente qu'ils représentent dans un mois. Il explique la recette "maison" à très faible teneur en sucre. Il compare avec la forte teneur en sucre des produits consommés par les élèves d'élémentaire (lunchera). La construction du parcours de santé commence à la maison. On ne peut pas tout attendre de La Cantine.

Monsieur Marquez rappelle la mise en place récente d'un numéro de WhatsApp pour faciliter la communication avec les parents (questions, inquiétudes, vidéos de présentation, annonces de La Cantine, etc).

Le Proviseur rappelle que Joël n'a qu'un mois réel de présence en tant que prestataire. Quelques ajustements sont en cours. Un élément reste à améliorer: l'envoi automatique du ticket de consommation des élèves.

Un comité Cantine sera créé au plus tard fin mars avec les différents représentants de la communauté.

### **Interventions:**

- *Monsieur ROJAS propose au Chef d'intégrer les valeurs nutritionnelles des aliments de La Cantine.*
- *Mlle Hanot-Renvoizé rapporte un retour positif des élèves qui ont remarqué un changement sur les portions et la baisse des prix. Elle propose que les menus n'affichent pas la composition de tous les aliments (ex. calories), ça pourrait être un élément déclencheur de stress ou d'angoisse chez les élèves.*
- *Le Proviseur rappelle que le LFSD est impliqué dans la réussite du concept novateur à l'origine du projet; il n'est pas qu'un client. Un espace pour les personnels est en cours d'aménagement derrière La Cantine.*
- *M. Kemel remercie et salue la qualité d'accueil de Joël.*
- *Mme Guillemain remercie le chef pour les informations intéressantes et complètes. Elle informe qu'une première réunion du comité Cantine des parents se tiendra jeudi et apportera les informations exprimées par le Chef. Elle rappelle la difficulté de gestion des ressources et des badges des élèves du primaire contrairement aux élèves du secondaires qui sont plus autonomes. Elle remonte les commentaires des parents sur une proposition au LFSD sur la responsabilisation de l'utilisation du badge et l'interdiction de certains aliments comme les glaces et les sucettes. Les élèves du primaire doivent jouer sur une récréation et manger sur l'autre. Le temps de récréation est un temps de détente et ne doit pas avoir pour but la consommation.*

## 3 Approbation du procès-verbal du Conseil d'Établissement n°1

**Vote : POUR** à l'unanimité des membres présents (14/14).

M. Casañas apporte un complément d'information concernant la création de l'institut régional de formation de Bogotá et le message communiqué pour informer des élections au Conseil des Affaires Administratives et Financières de l'IRF (CAAF) – Conventonnés AEFE.

#### 4 Procès-verbal du conseil d'école

Madame Narvaez fait un bref rappel des points importants du conseil d'école du 1<sup>er</sup> février 2023 (cf PV du deuxième conseil d'école communiqué à la communauté) en l'absence du directeur du primaire :

- Nouveaux livrets de la maternelle et de l'élémentaire présentés (uniformisation et amélioration de la visibilité des compétences)
- Point La Cantine
- Rappel des horaires de l'école, de la gestion des retards et des classes (rappel des horaires de rentrée)
- Proposition du calendrier scolaire 2023-2024
- Actions pédagogiques à venir
- Commission INTRANT qui a eu lieu le mardi 07 février
- Point sur la mise en oeuvre de Culturethèque
- Passation du DELF pour les CM2 et 5ème
- Journée Portes ouvertes
- Evaluation de mi-parcours au CP et en GS
- Carnaval du vendredi 17 février
- Projet de création d'un jardin en maternelle
- Voyages scolaires des CE2 (Bayaguana) et CM2 (Pedernales).
- Travaux d'été (cours de maternelle)

#### *Interventions*

- *Madame Wehbe pose une question par rapport au temps de retard des élèves.*
- *Mme Narvaez précise que les retards sont échelonnés et vont de 5 à 20 minutes.*
- *Le Proviseur rappelle le travail en cours avec la direction opérationnelle de l'INTRANT : la présence récente de la DIGISET à la sortie des élèves et informe de la mise en place d'un nouveau système de ralentisseur, du changement de la signalétique aux abords, le repositionnement du passage piéton ainsi que la permission de se garer en épis.*

#### 5 Démocratie scolaire

##### ○ **Comités/commissions – méthodologie CE/comité de gestion**

Une première réunion s'est tenue entre les membres élus du conseil d'administration et de gestion et les membres élus du conseil d'établissement sans la Direction du LFSD pour mieux se connaître, comprendre le fonctionnement et les prérogatives de chacun, et harmoniser le travail en cours.

- La compétence opérationnelle correspond au comité d'administration en charge avec la Direction, l'AEFE et l'Ambassade de France.
- Les compétences pédagogiques correspondent aux membres élus du conseil d'établissement.

Les membres du comité de gestion et le conseil d'établissement assurent avoir eu des échanges positifs sur les comités thématiques (remplacements, cantine, AES, etc).

Mme Canahuate explique brièvement les projets de :

- La cour de maternelle qui sera travaillée en été.
- Le projet ombre. Une étude de faisabilité est en cours, les projets seront réalisés au fur et à mesure, un projet à la fois.
- La création d'un nouveau pôle scientifique.

Un plan de modernisation des infrastructures est à l'étude avec le comité de gestion pour le phaser, chiffrer et définir la faisabilité.

### **Interventions**

- *Madame Wehbe souligne l'importance d'atteindre des projets mesurables et visibles, et l'importance du dialogue entre tous les membres de la communauté.*
- *M. Rojas informe que dans chaque commission de travail seront présents les différents acteurs de la communauté.*
- *M. Rouxel et M. Carron remontent les constatations des enseignants sur le manque d'ombre sur les terrains de sport et les cours de récréation.*
- *M. Le Proviseur remercie le comité de gestion et les parents du CE pour leur engagement et leur implication dans la vie du LFSD. C'est la première fois que la notion de démocratie scolaire prend réellement tout son sens à ce niveau-là au LFSD.*

### **Calendrier scolaire 2023-2024 :**

M. le Proviseur a concerté amplement la confection du calendrier avec les représentants au conseil d'établissement. Il présente la proposition de calendrier et les contraintes à respecter :

- Commencer au plus tôt le 1<sup>er</sup> septembre pour des raisons contractuelles des agents français
- Obligation de travailler entre 36 semaines effectives / an
- 26h semaine maximum pour élèves du primaire = 5h12' par jour travaillé ( dont le temps de récréation)
- Respect des jours fériés dominicains avec inclusion pendant les vacances dans la mesure du possible
- 20 semaines en commun sur la zone AEFÉ AMLANORD pour l'organisation de la formation continue (contrainte)
- Respect du calendrier français pour les examens
- Équilibrage entre les périodes de classe et de repos.
- Harmonisation avec le lycée français international de Las Terrenas
- Remonter le calendrier sur la plateforme AEFÉ ATENA

La proposition a reçu un avis pré favorable de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la zone AEFÉ AMLANORD. Il répond au cahier des charges imposé.

### **Remarques des représentants du personnel enseignant :**

- *M. Rouxel exprime pour le primaire la crainte de la fatigue des élèves au mois de juin, période longue. Il propose de terminer le 03 juillet et non le 05 juillet.*
- *M Labarre fait un commentaire sur la charge horaire pour les élèves qui passent de 50 minutes à 55 minutes. Est-ce que l'AEFE nous pousse à mettre les jours fériés à l'intérieur des vacances pour être sûrs qu'ils ne soient pas comptabilisés?*
- *M. le Proviseur rappelle le devoir de conformité des 36 semaines, 5,2 heures par jour travaillées, sur une séance horaire pour le secondaire de 55 minutes de cours et 5 minutes de déplacement. Il rappelle toute l'autorité de l'agence pour définir les règles avec l'approbation ministère de l'Éducation nationale. Les critères de constitution du calendrier sont conformes au cadre officiel. Ces 36 semaines comptabilisent les jours fériés comme journées travaillées pour les élèves lorsqu'ils ne sont pas inclus dans des vacances, sauf pour la fête nationale du 27 février qui compte pour une journée sans classe.*
- *M Corduant propose de basculer la journée pédagogique du 24 juin au 04 juillet.*
- *Mme Narvaez : le primaire a déjà un cadre de réunion sur les 108 heures, est-ce que cette journée rentre sur ces heures ?*  
*R/ Non.*

### **Remarque des représentants des parents d'élèves :**

- *Mme Guillemain propose la bascule des deux derniers jours des vacances de la Toussaint qui sont très longues.*

- *Le Proviseur explique la raison de la longueur des vacances de Toussaint à savoir prendre le temps du repos pour les élèves sur un premier trimestre dense.*
- *M. Labarre fait ressortir l'état de fatigue des élèves après 8 semaines de cours au collège et lycée. Il met en relief l'absentéisme des élèves lorsque les cours reprennent au milieu de la semaine.*
- *Replacer la journée pédagogique du 24 juin au 04 juillet est une bonne idée pour les parents.*

**Remarque des représentantes des élèves :**

- *Mlle Hanot-Renvoizé complète l'intervention de M. Labarre. "Couper" les vacances fait une différence pour les élèves du lycée notamment sur l'impact de la révision au Baccalauréat.*

*Note : Pour les enseignants du secondaire, le 05 juillet est le jour des publications des résultats du baccalauréat et l'édition des relevés de notes.*

**Décision de modification du calendrier:**

**Le 24 juin sera un jour travaillé, le 04 juillet a été voté comme un jour de préparation de rentrée sans élèves.**

<b>VOTE 14/14</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>POUR</b>
Proposition	0	0	14

**La proposition de calendrier scolaire est adoptée à l'unanimité avec 14/14 voix.**

Le Proviseur remercie très chaleureusement les membres du conseil d'établissements pour la qualité des échanges en amont et lors du conseil. C'est la première fois que le calendrier est voté à l'unanimité .

## **6 Recrutement des personnels enseignants**

- **Détachés AEFÉ**
- 1 poste de professeur des écoles - départ à la retraite de madame Iraurgui.
- Commission de recrutement CCPL le mercredi 8 mars 2023 – 19 dossiers de qualité
- Nous avons un personnel détaché en contrat local depuis deux ans bénéficiant d'une priorité AEFÉ.
- **Contrat local**
- 2 postes de professeurs des écoles dont 1 FLSCO – 30 dossiers
- 1 poste susceptible d'être vacant en espagnol – 10 dossiers
- Commission de recrutement fin mars

## **7 Secondaire**

Le Proviseur projette le tableau communiqué aux élèves, enseignants et parents de première et de terminale du **calendrier des examens** de la session 2023.

Le conseil de classe de terminale sera le 23 mars pour valider les vœux d'orientation des élèves et donner un avis sur Parcoursup.

**Interventions**

- *Mlle FERNANDEZ demande s'il est envisagé de donner une semaine de préparation aux élèves pour les épreuves de spécialité.*

- *M. Le Proviseur informe que le lundi 20 mars sera accordé pour la révision des examens. Cette décision est le fruit de l'expérience des années précédentes. Les élèves ne profitent pas vraiment des jours de révision.*
- *Mlle Hanot-Renvoizé souligne la fatigue de la charge horaire des 33 heures de cours à la semaine et le manque de temps pour réviser pour les épreuves de spécialité.*
- *M. Corduant signale que le nouveau calendrier des épreuves de spécialité ne met pas les enseignants dans les meilleures conditions pour préparer les élèves. C'est un programme chargé.*

○ **Cycle terminal : spécialités offertes en 1ère et Tle :**

Le proviseur rappelle les spécialités prévues par la réforme du lycée. Chaque élève de 2nde doit choisir ses spécialités en fonction de son projet personnel et des possibilités offertes par l'établissement.

Une réunion d'information aura lieu fin mars auprès des parents de seconde, en complément de toutes les informations communiquées aux élèves et aux parents.

Comme cette année, le lycée français de Saint-Domingue proposera aux élèves 7 spécialités en 1<sup>ère</sup> et en terminale en fonction des effectifs et de la présence d'enseignants formés sur ces spécialités :

- Mathématiques
- Sciences et vie de la terre
- Physique-Chimie
- Sciences Économiques et Sociales
- Langues, littératures et cultures étrangères : anglais monde contemporain
- Humanités, littérature et philosophie
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

VOTE 14/14	CONTRE	ABSTENTION	POUR
Proposition	0	0	14

**La proposition de maintien des 7 spécialités est votée à l'unanimité avec 14/14 voix.**

Pour des raisons d'organisation et de coût financier, le proviseur propose de lancer une première réflexion pour l'année scolaire 2024-2025 sur le minimum d'élèves par spécialité tout en prenant en compte l'esprit du baccalauréat et sans porter préjudice au parcours des élèves.

- Avec deux classes par niveau et la fin de la montée structurelle (50 élèves), les groupes des 3 spécialités les plus demandées SES, HGGSP et mathématiques, et la petite taille des labos nous ont amené à faire le choix pédagogique du **dédoublé en 1<sup>ère</sup>** malgré les contraintes d'organisation et le surcoût financier. Le bilan est positif. On essaiera de conserver ce fonctionnement si les emplois du temps le permettent.
- Les mathématiques seront de nouveau obligatoires en première générale à la rentrée 2023. Un arrêté paru au Journal officiel du 18 janvier 2023 confirme le retour d'un enseignement obligatoire des mathématiques à la rentrée 2023 pour tous les lycéens de la filière générale dès la classe de première, à hauteur de 1h30. Cet enseignement sera intégré en 1<sup>ère</sup> dans le bloc « Enseignement scientifique ». Nous avons déjà un enseignement complémentaire de 2h. Le bilan est positif. Nous conserverons ces 2h si les emplois du temps le permettent. Aujourd'hui, il y a alignement des deux groupes de mathématiques (spécialité et complément). Cela ne sera plus possible. Cela crée donc une nouvelle contrainte pour les emplois du temps.
- En 6<sup>ème</sup>, **l'heure de technologie est supprimée** pour être remplacée par 1h de soutien ou approfondissement en français ou en mathématiques. Cette heure sera encadrée par des professeurs des écoles qui connaissent bien les élèves. Nous attendons des directives de l'AEFE pour la mise en œuvre concrète dans l'établissement.
- Le **dispositif « Devoirs faits » est rendu obligatoire** afin de donner davantage d'autonomie aux élèves et ainsi réduire les inégalités devant les apprentissages. Ce dispositif est à la charge de l'établissement.
- De nouveaux programmes sont à l'étude au collège pour mise en cohérence avec la réforme du lycée.

- **Nouveaux horaires 2023-2024** de la 6<sup>ème</sup> à la terminale :
  - L'établissement régularise à la rentrée de septembre ces horaires après concertation avec les différents acteurs (élèves, enseignants, parents). L'heure pédagogique actuelle de 50' passe à 55'.
  - Le Proviseur rappelle que l'absence d'un véritable espace de restauration ne permettait pas cette régularisation jusqu'à aujourd'hui.
  - Amplitude horaire : 7h30-15h10/17h05
    - Un conseil pédagogique du secondaire se réunit le jeudi 16 février pour échanger et ajuster les propositions.
    - Les propositions seront ensuite présentées aux représentants des élèves et des parents pour consultation.
  - **Un conseil du second degré se tiendra idéalement fin mars.**
  - **Un conseil d'établissement exceptionnel aura lieu idéalement le 26 avril pour validation, au plus tard début mai.**

### **Interventions**

- *Mme Wehbe s'interroge sur le pourquoi le sujet des spécialités est voté au deuxième conseil d'établissement et non au premier. Est-ce que la réflexion ne pourrait pas être abordée plus tôt, au cas où les élèves seraient intéressés par autre chose ?*
- *M. le Proviseur explique que la préparation de la rentrée de septembre commence qu'au début du mois de Janvier. Ces sujets ont déjà été abordés dans d'autres conseils d'établissement. Il invite les membres présents à prendre connaissance des procès-verbaux précédents. Les élèves peuvent toujours suivre d'autres spécialités avec le CNED. Le Proviseur précise également que la carte des formations doit être validée par l'AEFE car cela a un impact direct sur l'examen du baccalauréat. Chaque enseignement de spécialité doit être enseigné par un enseignant qualifié.*
- *Mme Wehbe lance une première réflexion sur l'intégration de la spécialité d'Arts en complément des 7 spécialités suivies et propose des formations en dehors du programme de l'AEFE avec des institutions locales.*
- *M. Corduant explique qu'il n'existe pas une seule spécialité "Arts". Cette spécialité a beaucoup trop de branches et chaque branche n'intéresse pas forcément le même groupe d'élèves qui choisit la spécialité. Cette réflexion avait déjà été traitée.*
- *Le Proviseur rappelle que le LFSD n'est pas en mesure de proposer plus de spécialités pour des raisons d'espace, de moyens et de volume de demande. Les cours en dehors du programme AEFE restent sous la responsabilité des parents.*
- *Mme Canahuate fait une question sur la viabilité économique des spécialités notamment HLP.*

**Vote :** POUR à l'unanimité pour le maintien des sept spécialités et qu'une spécialité ne pourra être effective qu'avec un minimum de 4 élèves.

### **10 Mission AEFE de renouvellement de l'homologation**

Deux inspecteurs AEFE (M. Josse pour le primaire et M. Avril pour le secondaire) assureront cette mission le mercredi 8 et le jeudi 9 mars 2023. Ils seront aussi présents le vendredi 10 mars au matin pour que nous puissions bénéficier de leur expertise sur différents sujets.

Cette mission fait suite à la 1<sup>ère</sup> étape de constitution d'un dossier sur la plateforme dédiée.

Le proviseur rappelle qu'il s'agit de vérifier, à la demande du Ministère de l'Education National Français, la conformité du fonctionnement pédagogique et éducatif de l'établissement à la réglementation française.

Les deux inspecteurs rencontreront tous les acteurs de la communauté et effectueront des observations de 20 à 30' dans toutes les classes, dans toutes les disciplines et sur tous les niveaux d'enseignement. Les enseignants mettront à disposition des inspecteurs les cahiers, les évaluations, les cahiers de texte et les emplois du temps des élèves.

Cette mission doit permettre le renouvellement pour 5 ans de l'homologation de l'établissement.

Nous profiterons de cette dynamique pour engager au 3<sup>ème</sup> trimestre une démarche expérimentale d'assurance qualité avec l'outil QUALEDUC. Le proviseur présentera la démarche et la méthodologie de travail avec les différents acteurs courant mars.

## **11 Les points suivants sont traités suite au document transmis par les représentants des parents au conseil d'établissement:**

### **Point de sécurité**

Le Proviseur reprend les questions des parents sur la sécurité. Il rappelle l'élaboration du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) à partir d'une matrice de risques. La question de la sécurité du LFSD est strictement encadrée par l'Ambassade de France par délégation de l'AEFE et du Ministère français des Affaires Étrangères. Le Proviseur cite les différents risques majeurs identifiés : risque incendie, tremblement de terre, tsunامي , cyclone. Les différents travaux réalisés dans l'établissement depuis 2019 nécessitent d'actualiser le plan d'évacuation. Nous en profitons pour actualiser les affichages sécurité et élaborer un nouveau plan de prévention à destination des élèves, des personnels et des parents référents, avec la mise en place un calendrier de formation et d'exercices divers et variés.

Tout cela sera présenté en CHSCT en avril 2023 après aval de l'ambassade de France.

Le LFSD a un bâtiment ancien mais qui a été largement étudié en 2016 par OBINSA. Un audit structurel a été fait en 2022, les bâtiments de l'établissement restent solides. Un léger travail de renforcement est prévu pour suivre les recommandations de l'audit et aller au-delà du strict cadre réglementaire.

### **Interventions**

- *Mme Wehbé demande si l'établissement a une procédure pour informer les parents en cas de crise.*
- *Le Proviseur rappelle des protocoles mis en place. Il s'engage à communiquer vers mai les modalités de gestion de crises (en cours de révision).*
- *M. Corduant rappelle la procédure des tremblements de terre et rappelle le principe de gestion de catastrophes de l'établissement.*

### **Point des activités extrascolaires**

Un comité sera mis en place pour les activités extrascolaires pour un fonctionnement optimal 2023-2024.

### **Point des concours**

Le LFSD participe à diverses activités et concours. On doit pouvoir mieux communiquer et envisager des ateliers et clubs gratuits pour accompagner les élèves qui le souhaiteraient.

### **Interventions**

- *M. Corduant précise que la participation aux concours ne vise pas seulement à évaluer la performance. Les élèves participent aux concours pour travailler différemment la discipline et développer d'autres compétences.*
- *M. le Proviseur est ouvert à composer des groupes pour préparer les concours spécifiques. Les parents sont invités à animer les clubs comme ils le souhaitent pour assurer la responsabilité des activités extrascolaires.*
- *Mme Wehbe remonte le retour négatif des élèves au concours de mathématiques au collège. Les autres élèves des autres établissements avaient préparé le concours pendant deux mois.*



## **Groupes en Espagnol**

Le Proviseur rappelle les politiques des langues mises en place au LFSD. L'anglais a été privilégié.

Le recrutement d'un troisième enseignant d'espagnol ne semble pas nécessaire pour des groupes de niveaux. Les nouveaux élèves s'intègrent bien et rapidement et profitent de l'immersion en contexte hispanophone. La personnalisation en classe semble suffisante.

Nous devons par contre mettre en place un véritable dispositif hors classe d'intégration linguistique en espagnol pour les nouveaux élèves non hispanophones.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Prochain CE :

- Exceptionnel : mercredi 7 juin 2023 (point unique des nouveaux horaires)
- Jeudi 29 juin 2023

***Le secrétaire de séance***  
*Natasha Ho*

***Le proviseur***  
*Laurent Casañas*

